

PROCES VERBAL N°1

Date : 26 janvier 2023

Heure : 20h00

Présents : Maire : André DUJOLS

Membres : Pierre DUPONT, Danielle LACOMBE, Jordan ANGELVY, Bruno FILIOL, Stéphanie SALIES, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Matthieu PIJOULAT, Stéphanie GAILLARD

Secrétaire de séance : Georgette TOUZY

Absents : Membres, Christelle CHAUVET, Luc AVELLANEDA, Jean Christophe GUY

Quorum : 11 présents sur 14

Ordre du jour :

- Modification de la commande d'éclairage public à Fraissy
- Coupes de bois 2023
- Servitude de la Merlie
- Vente parcelle Rosiers Bas
- Mission assistance pour la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire
- Divers

Délibérations :

MODIFICATION DE LA COMMANDE D'ECLAIRAGE PUBLIC A FRAISSY (2023_001)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 2 840 euros HT.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acception par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération soit :

-1^{er} versement au décompte des travaux.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

- De donner son accord des dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023 en section d'investissement.

COUPES DE BOIS 2023 (2023_002)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2023 par l'Office National des Forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

Forêt de ...	Anglard le pommier
Numéro de parcelles	Parcelles 5
Surface (ha)	9.01 ha
Essences (*)	Douglas
Modalité	Sur Pied
Destination	Vente ou BF*

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

* Exploitation par l'ONF.

SERVITUDE DE LA MERLIE (2023_003)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Office notarial B&B notaires exposant un projet de servitude concernant un bien situé à LA MERLIE, Saint-Cernin (15310), section AN numéro 24 appartenant à Mme Marie PICARD.

Le bien, objet de la vente n'est pas alimenté par le réseau potable de la commune de Saint-Cernin mais par une source qui se déverse dans une réserve située sur la parcelle cadastrée section AN numéro 39 appartenant à la section de LA MERLIE (plan joint en pj).

A cet effet, une servitude de captage d'eau et de passage de canalisations va donc être constituée pour les besoins de l'alimentation en eau potable de la maison.

La parcelle AN39 étant un bien sectionnaire, nous devons délivrer une délibération autorisant la constitution de servitude sur ladite parcelle.

Etant donné qu'il n'y a pas d'ayants droit pour la section de LA MERLIE, de ce fait aucun électeur ne prendra part au vote. Nous pouvons dans ce cas prendre la décision seuls, ce qui nous donne tout pouvoirs pour signer tout acte à l'effet de constituer la servitude.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour engager la procédure.

VENTE PARCELLE ROSIER BAS (2023_004)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur RAUSSOU David exposant son souhait d'acquérir une partie d'un bien de section à ROSIER BAS cadastrée AD 144 (plan joint).

Considérant que la vente d'une partie de la parcelle n'empêche pas l'accès à d'autres propriétés,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord sur la vente d'une partie du bien sectionnaire cadastré AD144 d'une superficie de 1 655 m²,

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour engager la procédure et convoquer dans un délai de 6 mois les électeurs de la section qui devront se prononcer sur cette vente,

- rappelle que les frais inhérents à la vente sont à la charge du demandeur,

- rappelle que le prix de vente est d'un euro par mètre carré.

CONVENTION MISSION ASSISTANCE MAINTENANCE INFORMATIQUE 2023 (2023_005)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention pour une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire de l'école de la commune.

Il donne lecture de cette convention entre l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires » et la commune de Saint-Cernin, membre de Cantal Ingénierie & Territoires.

Des prestations supplémentaires pourront également être commandées ultérieurement si besoin pour dépannages ponctuels, maintien à jour des équipements, résolution de dysfonctionnements des équipements. Elles devront faire l'objet de commandes spécifiques.

Le prix des prestations est de :

- 500,00 € HT (forfaitaire) par école pour la "prestation socle".
- 250,00 € HT par intervention supplémentaire sur site.

Montant de prestations pour la durée de la convention :

- Montant minimum de la prestation : 500,00 € H.T soit 600,00 € TTC.
- Montant maximum de la prestation : 1 500,00 € H.T soit 1 800,00 € TTC

La mission confiée à Cantal Ingénierie & Territoires débute à compter de la date de signature par les deux parties de la convention pour une durée d'un an, du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Donne son accord sur les dispositions techniques et financières de la mission et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec C.I.T.
- Autorise Monsieur le Maire à verser les différents acomptes correspondant aux étapes d'exécution de la mission.

SUPPLEANT CLECT (2023_006)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à la désignation d'un suppléant au niveau de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Après délibérations, est désigné pour siéger au CLECT : Stéphanie GAILLARD.

Résumé :

• Monsieur le maire :

- + Un conseil (version adolescents) va être mis en place au collège pour les élèves de 4 -ème et de 5 -ème.
- + M. le Maire a proposé que nos professeurs de sport du collège de Saint-Cernin soient inscrits au programme « jeunesse et sport ».
- + Logements sociaux : les lots qui ont été déclarés infructueux viennent d'être déposés le 20/01/2023 sur la plateforme « achat public » pour une deuxième fois.
- + Adressage village : demande de devis en cours (les montants varient du simple au double concernant les plaques).
- + Recensement de la population : 1062 habitants + 23 (population à part) / TOTAL de 1085 habitants
- + Un de nos agents a demandé une mutation. De ce fait un poste d'agent technique va bientôt se libérer. Il faudra établir un recrutement prochainement.
- + La mairie de Saint-Cernin est bien placée au niveau population. Nous sommes dans la moyenne nationale (différentes générations vivent sur Saint-Cernin)
- + La demande au département de sécuriser la route départementale entre la RD 922 et Girgols nous a été refusée.

- **Travaux :**
 - Gymnase : Il a été constaté que les locaux du gymnase étaient régulièrement rendus malpropre.
 - Contrôles électriques : Quelques petites remises aux normes à faire mais dans l'ensemble les contrôles sont positifs.

- **Cadre de vie :**
 - Suspensions de fleurs : augmentation prévue de 10% sur les fleurs cette année
 - Réunion de commission prévue 7/02/23.
 - Devis pour une analyse des charpentes du gymnase et de l'atelier du service technique qui passera en RAR sur le budget 2023.
 - A voir aussi pour des velux sur les appartements (RAR sur budget 2023)

- **Culture :**
 - ✚ Réunion de commission prévue 6/02/23.

- **Ecole :**
 - ✚ Une réunion avec les colotis concernant le projet micro crèche a eu lieu le 26/01/2023 à 19h00 : 4 colotis sur 11 étaient présents. Nous mettrons en œuvre les moyens nécessaires pour protéger l'intimité des habitants du secteur. Un nouveau règlement va être mis en place. Au moins la moitié des colotis doit avoir signé le nouveau règlement pour l'acter.
 - ✚ La MSA nous accorde 20 000€ pour le projet micro-crèche. Nous analyserons s'il est nécessaire de demander du Fond Cantal Solidaire.
 - ✚ La communauté de communes a repris la compétence du centre aéré. Environ 7000€ de participation à verser. Une grande économie sera réalisée sur 2023 (transport FAL, etc....)
 - ✚ Conso Cantal local à proposé un appel à candidatures concernant les produits locaux pour notre cantine. Nous allons l'analyser.
 - ✚ L'entreprise Vernet est intervenue à l'école.
 - ✚ Le nouveau protocole ménage de l'école est satisfaisant et économe. Nous allons le valider et l'élargir au niveau des bâtiments communaux. Nous attendons un devis de leur part concernant les plateaux en inox pour la cantine.

LE MAIRE, A. DUJOLS

Le

LA SECRETAIRE DE SEANCE, G. TOUZY

Le